

Au Burundi, la perpétuité requise contre Alain Bunyoni

Deutsche Welle, 10/11/2023 10 Perpétuité, saisie et vente de ses 153 maisons et terrains avec une quarantaine de véhicules, ce sont les réquisitions du ministère public contre l'ancien Premier ministre Alain Guillaume Bunyoni. Les réquisitions ont été prononcées à l'issue d'un procès marathon de quatre jours qui s'est déroulé à la prison centrale de Gitega, la capitale politique, lieu de détention de l'ancien Premier ministre. Seul le public est autorisé à assister à certaines séances du procès, pas de journaliste.

Arrêté en avril 2023, Alain Guillaume Bunyoni est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation dont l'atteinte à la «réputation» de l'État, l'atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale et la prise illégale d'intérêt. Pour ses six coaccusés, dont deux colonels, le ministère public a requis trente ans de servitude pénale. "En droit pénal, il faut qu'il y ait trois éléments constitutifs d'une infraction, c'est-à-dire l'élément matériel, l'élément moral et l'élément légal. Le ministère public a le droit d'accuser, mais il lui revient de prouver que les trois éléments sont là pour qu'il y ait infraction. Et le juge doit se baser sur la loi parce que le droit pénal s'interprète de façon restrictive. S'il est prouvé que tous les éléments sont réunis, il n'y a pas de raison de ne pas condamner l'accusé," a expliqué Maître Baricako Aloys, avocat au barreau de Gitega qui suit le procès. Alain Guillaume Bunyoni plaide non coupable. L'ancien Premier ministre et ses coaccusés plaident tous non coupables et demandent leur libération. "J'ai entendu comment il s'est défendu, mais vous savez qu'à un certain moment, on a dit au public de sortir. Peut-être que pendant le huis-clos, il y a des choses qui se sont dites et qui auraient convaincu le juge ou pas. Là on ne peut rien dire. Mais sinon, le juge doit statuer indépendamment, dire le droit et se placer devant ses responsabilités pour faire un jugement équitable. En dehors de cela, il doit y avoir l'acquiescement de l'accusé," a estimé Maître Baricako Aloys. Le verdict est attendu dans trente jours. Alain Guillaume Bunyoni a été démis de ses fonctions en septembre 2022. Huit mois plus tard, soit en avril 2023, a été arrêté et détenu successivement dans le nord puis dans le centre du pays où se déroule ce procès. Antidote Niragira